

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 06 septembre 2018**

**Date de convocation :**  
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à 19h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Sylvain LAMBERT, maire

**Etaient présents :** M. Sylvain LAMBERT, Mmes Martine MERELLE, Sandrine BUISSON, Estelle PRUVOST, Corinne DAVERDIN, Maryse PAVARD, Josiane MAILLEBOUIS, M. Pierre BOUCHE

**Nombre de Conseillers**  
En exercice :11  
Présents : 8  
Votants : 8

**Absente représentée :** Mme Aurélie GRAND, donne pouvoir à Mme Martine MERELLE

**Absents excusés :** Mme Sandrine MOREIRA DA CRUZ, Mme Simone EQUER

**Secrétaire de séance :** MME Martine MERELLE

La séance débute à 19h00

Mme Martine MERELLE est désignée secrétaire de la séance.

**1/ Lecture et Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2018**

M. Sylvain LAMBERT fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2018. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de question et d'objection, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2/ Choix du transfert définitif de compétences du système VITARIS au CIAS de Rambouillet Territoires ou à la commune**

M. Sylvain LAMBERT lit un courrier qui lui a été adressé par la vice-présidente du CIAS de Rambouillet Territoire, Mme Monique GUENIN. Il explique que Rambouillet Territoires propose aux communes de transférer les compétences du système VITARIS au CIAS de la Communauté d'Agglomérations.

Mme Sandrine BUISSON demande quel serait le bénéfice pour la commune de ce transfert. M. Sylvain LAMBERT répond qu'il consisterait au non traitement des demandes.

Il précise que lorsqu'un transfert de compétences est mis en place, c'est la totalité de celles-ci qui sont transférées.

Il explique que ces compétences sont compensées financièrement en déduisant le cout communal de l'exercice de la compétence de l'attribution de compensation que Rambouillet Territoires verse à la commune.

Il faudrait évaluer le coût de la gestion de VITARIS, qui est très modique au vu du nombre des demandes sur la commune (3 à 4 par an).

Il ajoute qu'il reproche au transfert de compétences de nous priver d'une visibilité sur les services rendus au Rochefortais, même s'il admet qu'une exception est faite pour les bornes électriques, dont la compétence est également attribuée à Rambouillet Territoires.

Mme Martine MERELLE dit que le transfert nous priverait d'une vision sur les personnes en difficulté.

M. Sylvain LAMBERT ajoute que la commune a décidé de conserver son CCAS, contrairement à d'autres, comme la Celle-les-Bordes.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils sont pour le transfert des compétences du système VITARIS à Rambouillet Territoires ; Tous les membres sont contre, à l'unanimité.

M. Sylvain LAMBERT complète alors le courrier de MME GUENIN conformément à leur choix, et le signe.

### **3/ Informations et questions diverses**

#### **Apéritif des 4 CCAS, le 6 octobre 2018**

M. Sylvain LAMBERT et Mme Martine MERELLE demandent qui peut aider à la préparation du prochain apéritif des 4 CCAS qui aura lieu le samedi 6 octobre.

Mme Corinne DAVERDIN dit qu'elle peut aider pour les courses.

Mme Estelle PRUVOST se propose d'aider le samedi matin (pour la mise en place et la décoration).

Mme Sandrine BUISSON demande ce que Mme Martine MERELLE veut préparer.

Après discussion sur le « menu », tous les membres se mettent d'accord pour conserver la formule « quiche » et « pizza » prédécoupées sur plateaux, avec des assiettes posées sur le côté des tables, et une disposition de ces tables, qui permettraient une fluidité dans la circulation des personnes et allègerait le service.

Pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer vers les tables pour se servir, Mme Maryse PAVARD propose que l'on vienne à elles avec des assiettes déjà garnies pour qu'elles restent assises.

Pour les boissons, Mme Martine MERELLE précise qu'il reste quelques bouteilles de vin rouge et du punch. M. Sylvain LAMBERT ajoute qu'on peut commander du Saint Veran au marchand de vins du marché artisanal de la Saint-Gilles.

Il propose par ailleurs qu'il serait judicieux de faire une commande groupée de vins pour couvrir les événements sur la commune.

M. Sylvain LAMBERT précise qu'il s'agit d'un cocktail déjeunatoire, et qu'il y a lieu de prévoir du sucré ; Mme Martine MERELLE dit qu'il y aura des fruits et des friandises.

M. Sylvain LAMBERT présente le flyer de l'apéritif aux membres du Conseil d'Administration.

#### **Impayés EDF**

M. Sylvain LAMBERT informe les membres du conseil d'administration qu'il a reçu un courrier d'EDF indiquant que Mme X est toujours en difficulté pour régler ses factures d'électricité. Mme Martine MERELLE précise que Mme X ne veut pas fournir les pièces justificatives demandées pour remplir ses dossiers d'aide.

#### **Situation de M. Y**

Mme Martine MERELLE donne des nouvelles de M. Y, et dit qu'il va mieux ; Son frère le suit, et il bénéficie du portage de repas et qu'une infirmière passe tous les matins pour lui administrer ses médicaments. Elle indique que le chien de M. Y est mort au mois d'août.

#### **La séance est levée à 19h46**

M. Sylvain LAMBERT indique qu'il y aura un prochain conseil d'administration en décembre.

Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

